



Nanterre, le 28 octobre 2026

À l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Objet : Préavis de grève du 5 novembre au 30 novembre 2026

Monsieur le Président,

Le Syndicat CGT des personnels du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agentes et agents du Département du **5 novembre 2026 à 0h00 au 30 novembre 2026 à 24h00**.

Ce préavis s'inscrit dans un contexte marqué par une dégradation persistante des conditions de travail des personnels, une augmentation continue de la charge de travail dans de nombreux services, des difficultés de recrutement récurrentes, des vacances de postes durables ainsi qu'une insuffisance des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice des missions de service public départemental.

Les agents du Conseil départemental des Hauts-de-Seine assurent chaque jour des missions essentielles auprès de la population dans les domaines de la solidarité, de la protection de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'entretien du patrimoine départemental, des espaces verts, de la voirie et de l'administration générale. Pourtant, l'engagement et le professionnalisme des personnels ne trouvent pas aujourd'hui la reconnaissance qu'ils méritent.

Dans de nombreux services, les agents sont confrontés à une augmentation des besoins des usagers sans que les effectifs ne soient renforcés à la hauteur des besoins. Cette situation conduit à une surcharge de travail, à un accroissement des risques psychosociaux, à des situations d'épuisement professionnel et à une dégradation de la qualité du service rendu à la population. Alors que le coût de la vie continue d'augmenter, les personnels expriment légitimement des attentes fortes en matière de pouvoir d'achat, de déroulement de carrière, de reconnaissance professionnelle et d'amélioration de leurs conditions de travail.

Face à cette situation, la CGT considère qu'il est urgent d'apporter des réponses concrètes aux revendications des personnels du Département.

En ce sens, les agents du Département demandent une véritable reconnaissance de leur engagement professionnel et de leurs qualifications, et, la CGT revendique :

- Une revalorisation générale du régime indemnitaire des agents du Conseil départemental ;
- La revalorisation de l'IFSE des médiateurs éducatifs ;
- La réduction des inégalités de traitement entre filières, métiers et cadres d'emplois ;
- L'augmentation des ratios promus/promouvables ;
- La mise en place d'un plan pluriannuel ambitieux d'avancement de grade et de promotion interne ;
- Une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle et des qualifications ;
- L'amélioration de la participation employeur à la protection sociale complémentaire ;
- Des mesures concrètes de compensation des pertes de pouvoir d'achat.

De plus, la CGT refuse que les personnels demeurent la variable d'ajustement des contraintes budgétaires. Voilà pourquoi nous revendiquons :

- Le remplacement systématique des départs, des congés de longue durée et des postes vacants ;
- L'arrêt des suppressions de postes ;
- La création des emplois statutaires nécessaires au fonctionnement des services ;
- La résorption de la précarité ;
- La limitation du recours aux contrats précaires sur des besoins permanents ;
- L'ouverture d'un plan de recrutement dans les collèges, les services sociaux, les PMI, les services de protection de l'enfance, les services techniques et administratifs ;
- La réalisation d'études de charge avant toute réorganisation ;
- L'association des représentants du personnel à toute évolution importante de l'organisation du travail.

Les personnels ne peuvent exercer leurs missions dans des conditions dégradées sans conséquences pour leur santé et pour la qualité du service public. C'est pour cela que la CGT revendique :

- La mise en œuvre d'un plan départemental de prévention des risques psychosociaux ;
- Le renforcement des moyens de la médecine préventive ;
- Le respect effectif du droit à la déconnexion ;
- La réalisation d'expertises indépendantes dans les services confrontés à des difficultés importantes ;
- L'amélioration des conditions matérielles de travail ;
- La prévention des violences, agressions et incivilités subies par les agents ;
- Le respect des préconisations des instances compétentes en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Le développement d'une véritable politique de prévention des risques professionnels.

Comme vous le savez, la situation de la Maison départementale des personnes handicapées fait l'objet depuis plusieurs mois d'alertes répétées des personnels et de leurs représentants.

La charge de travail importante, les difficultés organisationnelles rencontrées par les équipes, les tensions persistantes dans les services ainsi que les nombreuses alertes relatives aux conditions de travail nécessitent des réponses immédiates de la collectivité. Nous demandons :

- L'ouverture immédiate d'un cycle de négociation spécifique sur la situation de la MDPH ;
- Le renforcement des effectifs permanents ;
- La réduction de la charge de travail des équipes ;
- L'arrêt des méthodes de management génératrices de souffrance au travail ;
- La mise en place d'un plan spécifique de prévention des risques psychosociaux ;
- Le respect des droits et libertés individuelles des agents ;

- Des mesures concrètes permettant d'améliorer durablement les conditions de travail et de restaurer un climat de confiance au sein des services.

Concernant les médiateurs éducatifs, leur situation appelle également des réponses immédiates. Acteurs essentiels de la prévention, du dialogue éducatif, de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'amélioration du climat dans les collèges, les médiateurs éducatifs exercent des missions de plus en plus exigeantes au contact quotidien des élèves, des familles et des équipes éducatives.

Pourtant, la reconnaissance de leurs missions et de leur engagement demeure insuffisante au regard des responsabilités exercées. Les personnels concernés alertent depuis plusieurs années sur les écarts indemnitaires existants, l'absence de perspectives d'évolution satisfaisantes et le manque de reconnaissance de leur rôle au sein des établissements. La CGT revendique en conséquence :

- La revalorisation immédiate de l'IFSE des médiateurs éducatifs ;
- La reconnaissance pleine et entière des missions exercées et des responsabilités assumées dans les collèges ;
- L'ouverture d'une négociation spécifique sur les conditions d'exercice de leurs missions ;
- L'amélioration des conditions de travail et des moyens mis à disposition des équipes ;
- La reconnaissance des contraintes particulières liées aux missions de médiation, de prévention et de gestion des situations conflictuelles ;
- La mise en œuvre de perspectives d'évolution et de valorisation professionnelle.

Les agents d'accueil et de surveillance des parcs, jardins et équipements départementaux assurent quotidiennement des missions essentielles d'accueil du public, de prévention, de médiation, de sûreté et de protection du patrimoine départemental.

Ils sont régulièrement confrontés à des incivilités, à des agressions verbales, à des conflits d'usage, à des amplitudes horaires importantes, au travail dominical et les jours fériés ainsi qu'aux contraintes liées aux conditions climatiques. Les responsabilités qui leur sont confiées ne cessent d'augmenter alors même que les effectifs demeurent souvent insuffisants. Ils revendiquent :

- La reconnaissance des spécificités et des contraintes particulières liées aux missions d'accueil et de surveillance ;
- Le renforcement des effectifs afin de garantir la sécurité des agents et des usagers ;
- L'amélioration des conditions de travail et des équipements professionnels ;
- La prise en compte des contraintes liées au travail dominical, aux jours fériés et aux horaires atypiques ainsi que la juste rémunération et indemnisation des dimanches et jours fériés ;
- Le développement des formations en matière de prévention des conflits, de sûreté et de gestion des situations difficiles ;
- L'amélioration des déroulements de carrière et des possibilités d'avancement ;
- La revalorisation des missions exercées au regard des responsabilités assumées quotidiennement.

Pour les agents des services sociaux, médico-sociaux, de PMI et de l'Aide sociale à l'enfance qui exercent leurs missions dans un contexte de tension permanente sur les effectifs alors même que les besoins augmentent, nous revendiquons :

- Le renforcement des effectifs de l'ASE ;
- La réduction des portefeuilles de situations confiées aux travailleurs sociaux ;
- Le renforcement des équipes administratives, sociales et médico-sociales ;
- Le développement des moyens consacrés à la prévention et à la protection de l'enfance ;
- L'amélioration des conditions d'accueil du public ;
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Les assistants familiaux jouent un rôle essentiel dans la protection de l'enfance. Pourtant, nombre d'entre eux continuent de supporter des difficultés importantes dans l'exercice de leurs missions. Là encore, la CGT revendique :

- L'application pleine et entière des dispositions prévues par la loi Taquet ;
- La signature des avenants nécessaires ;
- Le remboursement rapide de l'ensemble des frais engagés ;
- La création d'une régie permettant de mettre fin aux avances de frais supportées par les assistants familiaux ;
- La revalorisation de l'indemnité d'entretien à hauteur minimale de 20 euros par jour et par enfant accueilli ;
- La mise en œuvre effective du droit au répit ;
- Le renforcement de l'accompagnement professionnel ;
- L'amélioration des conditions d'accueil des enfants confiés.

Sur l'action sociale et la qualité de vie au travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des prestations d'action sociale ;
- L'amélioration des dispositifs de restauration ;
- L'extension du bénéfice des titres-restaurant ;
- Le renforcement des aides à la mobilité durable ;
- Le développement de mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Sur le dialogue social et les droits syndicaux, nous revendiquons :

- Le respect du droit syndical ;
- Le respect des prérogatives des représentants du personnel ;
- La transmission des informations nécessaires à l'exercice des mandats ;
- L'ouverture de véritables négociations sur les revendications des personnels ;
- Le respect des droits collectifs et individuels des agents.

Enfin, les personnels du Conseil départemental des Hauts-de-Seine s'inscrivent également dans les revendications portées par la Fédération CGT des Services publics :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- La création des emplois nécessaires dans la Fonction publique ;
- Le financement des services publics à la hauteur des besoins ;
- La défense et le renforcement du statut général de la Fonction publique.

En conséquence, conformément aux dispositions légales en vigueur, ce préavis couvre l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels, assistants familiaux, apprentis, vacataires et agents de droit privé relevant du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Il couvre toutes les formes d'actions pouvant être décidées durant cette période : débrayages, arrêts de travail d'une heure, d'une demi-journée, d'une journée ou de plusieurs jours, grèves reconductibles, rassemblements et manifestations.

La CGT demeure disponible pour toute négociation permettant d'apporter des réponses concrètes aux revendications légitimes des agents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Aamar YAZID
Pour le Syndicat CGT – Secrétaire général adjoint.

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général 92
Cité de l'Enfance
19, Av. du Général de Gaulle
92360 LE PLESSIS-ROBINSON
Tél: 01 46 32 58 06
mail : syndicatcgt92.fr
Secrétaire Général 92
Président du Département
116, Bd Soufflot
92015 NANTERRE Cedex
Tél. 01 47 29 37 34